

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 384 portant ouverture de concours professionnel pour le recrutement d'un préposé stagiaire du cadre territorial des Postes et Télécommunications

n° 384

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 mars 1964

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1964

Date du numéro
1 mai 1964

TEXTE INTÉGRAL

Un concours professionnel pour le recrutement d'un préposé stagiaire (branche technique, service fil) du Cadre territorial des Postes et Télécommunications est ouvert le mercredi 29 avril 1964, à 7 heures, à l'Office des Postes et Télécommunications. Les épreuves du concours sont celles fixées par l'annexe XVI de l'arrêté n° 61/35/SPCG du 17 mars 1961 portant statut particulier et organisation du Cadre territorial des Postes et Télécommunications. Les conditions générales requises pour faire acte de candidature à ce concours sont celles fixées par le statut général des Cadres territoriaux et par l'article 21 de l'arrêté n° 61/35/SPCG du 17 mars 1961 susvisé. Les déclarations de candidature, accompagnées des pièces ci-après indiquées devront parvenir au Ministère de la Fonction publique, au plus tard le samedi 11 avril 1964, à 11 h. 30 : — extrait de l'acte de naissance où jugement supplétif de naissance ; — copie certifiée conforme de la carte d'identité française ; _ extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3); — certificat de visite médicale d'aptitude à l'emploi de préposé des Postes.